



Conseil Communautaire – 1^{er} décembre 2020



Conseillers communautaires présents :

SENAC Annie suppléante de MAUMUS Jean, GANDIT Isabelle, DUCAUD Aline, ARNAUD Alexandre suppléant de MAILHES Jean-Louis, VERDIER Jean-Marc, BRUZEAUD Anne-Marie, LAYERLE Christian, BETBEZE ABADIE Christophe, VICTORIN Éric, FONTAN Guy, VERDIER Bernard, ABADIE Francis, MAJOURAU Alain, ABADIE Pierre, CHEF D'HOTEL Annick, GHARFI Paul, BOYER Didier, ASPECT Joël, ROUSSE Gaëtan, ADER Jean-Pierre, MARIE ERNESTINE Stéphanie, DUBOSC Michel, ABADIE Pascale, CASTET Francis, LE BIHAN Jean-Michel, DUCAUD Christian, GIRET Olivier, LUSCAN Pierre, GAYE Frédéric, GALES Jean-Luc, ZAÏTER Chaabane, MOLE Michel, MOULEDOUS Michel, CIEUTAT Yves, CASTERAN Joël, ROSSIGNOL Monique, BARTHE Gérard, HUSS Coralie, FRANCINGUES Alain, PIQUE Eric, LABAT Pierre, DUFFO Eric, SORBET Jean-Louis, GALIN Myriam suppléante de REY Henri, TOUZANNE Jean-Pierre suppléant de SOLLES Myriam, ABADIE Laurent suppléant de LANNEGRASSE Nadège, LABERENNE Jean-Michel, GRASSET Jean-Pierre, MAUMUS Maryse, FONTAN Elisabeth, CIEUTAT Serge, MOULEDOUS Jean-Claude, PASQUINE Suzanne, SARRACANIE Jean-Paul, LOULA Pierre suppléant de MATHA Philippe, FOURCAUD Thierry, LACOSTE Henry

Conseillers communautaires excusés : MAILHES Jean-Louis, LAGARDE Josiane, FORTASSIN Catherine, DUPRAT Christian, REY Henri, SOLLES Myriam, LANNEGRASSE Nadège, IZA VERGARA Isabelle, DAYRES Dominique

Conseillers communautaires ayant donné procuration :

DAZET Joël a donné procuration à CASTERAN Joël
DAYRES Dominique a donné procuration à GRASSET Jean-Pierre

Secrétaire de séance: M. Cieutat Serge

Modification Ordre du Jour

- Aide financière au développement économique
Entreprise GOMES
[DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE\GOMES\ebb6e7ba15074ecdb2cceedc173975d3_COM_COM-1.pdf](#)
[DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE\GOMES\Montant avance remboursable.pdf](#)
2020-58 _Délibération aide au Financement du Projet de développement économique Gomez
- Modification des statuts du SMECTOM
Approbation
[Statuts du SMECTOM 2020 visés.PDF](#)
- INTERVENTION OCCITAN (parlem)
Approbation
[ECOLE\Conventions Parlem 2020-2021 ComComTrieMagnoac.pdf](#)
- Guichet Unique Rénovation Energétique Habitation

Le Président a ouvert la séance à 18h 15 et a informé les membres présents d'une modification de l'ordre du jour suite à des informations de dernières minutes.

Il a présenté les différents sujets qui seront développés par les différentes Commissions.

La modification de l'ordre du jour a été approuvée à l'unanimité par l'ensemble des membres présents.

1 - Approbation du Compte Rendu du Conseil Communautaire du 30 juillet 2020

- Validation par le Conseil Communautaire du Compte rendu du 30/07/2020
[Compte rendu\CR du CC du 30.07.2020 version GB.pdf](#)

Le compte rendu du précédent Conseil Communautaire a été approuvé à l'unanimité des membres présents

VOTE : 59 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION

2 - Délibérations prises par le Bureau depuis le 30 juillet 2020

- Délibérations prises par le Bureau du 22-09-2020 et du 17-11-2020
[Délibérations prises lors du bureau du 22 septembre 2020.pdf](#)

Le président a informé les membres du Conseil Communautaire présent que des délibérations ont été prises par le Bureau du 22 septembre 2020 et du 17 novembre 2020 .

Il a cédé la parole à Mme EGLISE qui a énuméré les délibérations.

Aucune remarque n'a été faite par les membres du Conseil Communautaire présent lors de la présentation des différentes délibérations prise par le Bureau.

3 - Finances

- Situations financières au 30 novembre 2020

[FINANCES\CCPTM Comparatif - Détail Chapitre.pdf](#)

Le Président de la commission finances / Budget a présenté aux membres présents la situation financière à ce jour de la CCPTM. La présentation du budget principal a été faite par chapitre.

Il informe les membres du conseil communautaire que la commission est en train de travailler sur la révision de certains prêts contractés par la CCPTM.

Aucune remarque n'a été faite sur la présentation de la situation financière.

Le Président M. Barthe a informé les membres du conseil communautaire présents que des dossiers de surendettement ont été déposés et que dans ce cadre, il est demandé à la CCPTM de se positionner.

3 - Finances

- Admission en non valeur

[FINANCES\ADMISSION EN NON VALEUR.pdf](#)

La commission demande au Conseil Communautaire de se prononcer favorablement à l'admission en non valeur pour la somme de 5 579,86 €

VOTE : 59 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION

- Décisions Modificatives

Budget Principal

6541 – Admission en non valeur + 6 000,00 €

022 – Dépenses Imprévues de fonct. - 6 000,00 €

Budget Zone de Castelnau

63512 – Taxes Foncières + 50,00 €

752 – Revenus des immeubles + 50,00 €

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité la proposition en non valeur et autorise le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires pour l'application et la mise en place des non valeurs.

2020-51_Délibération Admission en non valeur

VOTE : 59 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION

3 - Finances

Le Président M. Barthe et le Président de la commission ont présenté l'orientation budgétaire

■ Débat d'Orientation Budgétaire

Investissement

- Ancien Collège de Castelneau	Estimation de 1,5 à 2 M€ HT sur trois ans
- Cizos site du Magnoac	Estimation 160 000 € HT
- 1ère Tranche – Couvoir Poules Noires	Estimation 120 000 € HT
- Sécurité Incendie – Gemapi	Estimation 150 000 € HT
- Matériels Techniques et Administratifs	Estimation 70 000 €

Fonctionnement

- Personnels (Cadre A et remplacement secrétaire)	Environ 80 000 €
- COVID	Environ 60 000 €

L'ensemble des points présentés dans le débat d'orientation budgétaire en investissement et fonctionnement ont été adoptés par l'ensemble des membres du conseil communautaire présents.

M. GRASSET, Maire de la Commune de Trie sur Baïse, informe qu'il souhaiterait inclure dans le débat d'Orientation budgétaire la réalisation d'un chemin piéton le long de la RD 632 dans la zone industrielle.

3 - Finances

- Prêt Atelier Relais « Extension Pâte Bio »

[FINANCES\cp_MON534805EUR.pdf](#)

[FINANCES\Lettre Offre 22-10-2020 591108.pdf](#)

Le bureau a validé à l'unanimité des membres présents le prêt pour l'extension des pâtes bio.

- MSP CASTELNAU – KINESITHERAPEUTE

Monsieur SORBET informe le Conseil Communautaire d'une demande émanant du Cabinet BERTHOLONE/MIRALES/SILLIERES. Le prix de vente proposée est de 92 072 € décomposé de :

- 87 072 € TTC Échéance restant à couvrir
- 5 000 € de terrain
- le DPE sera à la charge de l'acquéreur.

2020-55 _Délibération ACTE DE VENTE SCM BERTHOLONE-MIRALES-SILLIERES

La proposition faite pour la vente du cabinet BERTHOLONE/MIRALES/SILLIERES a été approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil communautaire présents

VOTE : 59 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION

4 - Ecole/Transports Scolaires/Péri-scolaires

Le Président de la commission Monsieur MAJOURAU a fait un point sur les travaux réalisés par le commission, il a remercié le personnel de la CCPTM pour sa réactivité et sa capacité d'adaptation aux différents protocoles ou modifications émis par les services de l'état.

■ Achat logiciels « Gestion Enfance » / Secteur Trie

Suite à la mise en place des inscriptions cantine et périscolaire, la CCPTM souhaite acquérir le logiciel Portail Famille. Celui-ci gèrera les inscriptions.

Des devis ont été demandés à différentes sociétés (ICAP et La Poste).

Après vérification des devis, le portail famille de la Société ICAP a été proposé pour être retenu.

[ECOLE\Portail famille.pdf](#)

Au vu des différents devis, le bureau valide le devis de la société ICAP et autorise le président à le signer.

4 - Ecole/Transports Scolaires/Péri-scolaires

■ Transport Scolaire

Lors de l'élaboration du budget « Transport Scolaire », l'achat d'un bus était prévu. Différents devis ont été réalisés.

[ECOLE\Client Trs CCPTM TR45 Classic VS30 26-08-20.pdf](#)

[ECOLE\DEVIS EPL DAIL POP PRA 22 PLACES CLIM AVANT\(1\).pdf](#)

La commission propose de retenir le devis MERCEDES pour un montant de 58 900,00 € HT.

En effet, dans ce choix, il a été pris en compte deux éléments :

- Meilleur réseau de distribution et de dépannage,
- Surplus de 3 500,00 € sur le devis IVECO pour le montage d'un ralentisseur électrique (Problème de freinage) – Montant HT 57 900,00 €

Le bureau valide le devis de MERCEDES et autorise le président à signer le bon de commande dans les plus brefs délais.

4 - Ecole/Transports Scolaires/Péri-scolaires

Le président M. Barthe informe les membres du Conseil Communautaire que des échanges sont en cours avec les services de la Région, que des conventionnements sur 7 ans seront mis en place pour les transports scolaires à la rentrée de septembre 2021.

Le Président Informe les membres du conseil communautaire sur la reconduite de la convention avec l'association Parlem pour 2 classes d'écoles Primaires et Maternelles pour un coût de 1 072, 50 € pour l'année 2020-2021
2020-49 - Délibération Convention de partenariat Parlem 2020-2021

VOTE : 59 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION

5 - Personnel

■ Secrétaire de Mairie

Suite à la décision du bureau en date du 22 septembre 2020, Monsieur CIEUTAT Serge informe le bureau que l'offre a été mise en ligne sur le site <http://www.emploi-territorial.fr> et sur le site du Centre de Gestion 65. A ce jour, nous avons plusieurs demandes. Une pré-sélection a été réalisée. Les entretiens débiteront normalement mi-décembre pour une prise de poste en Février-mars 2021.

■ Procédure de Titularisation et de CDISATION

La commission propose de définir les règles suivantes :

Personnels administratifs et Techniques (Espaces verts, entretiens des bâtiments...) :

Lorsqu'un agent n'a pu être recruté en tant que titulaire, la Communauté de Communes embauchera du personnel contractuel. Après une période de quatre ans, l'agent sera stagiairisé et titularisé au bout de la cinquième année.

Personnels écoles et enfance /jeunesse

Le président propose une CDISATION pour ces agents avec une évolution de carrière identique à celle des fonctionnaires. En effet, sur ces postes, la collectivité peut se retrouver avec des suppressions de classes d'où personnel en sur effectifs.

5 - Personnel

■ Mise à disposition du Personnel

Le président informe la commission que les conventions du personnel mise à disposition arrivent à échéance le 31 décembre 2020. Il demande au Conseil Communautaire d'autoriser le président à signer la délibération.

[PERSONNEL\MISE A DISPOSITION\2020\CONVENTION MISE A DISPOSITION.doc](#)

[PERSONNEL\MISE A DISPOSITION\2020\ARRETE MISE A DISPOSITION.docx](#)

- Le Président M. Barthe informe les membres du Conseil Communautaire que des échanges sont en cours avec le centre de gestion pour revoir l'article 8 ou la mise en place d'un arrêté de mission. Le conseil communautaire a validé et approuvé à l'unanimité la proposition de la commission et autorise le président à signer tout document y afférent.

Les membres du conseil communautaire autorise le Président à poursuivre les démarches avec le centre de gestion.

Les membres du conseil communautaire présents approuve à l'unanimité et autorise le président à signer tous les documents y afférent à la mise à disposition du personnel, ainsi qu'à signer la délibération.

2020-59 _Délibération signature convention de mise à disposition

VOTE : 59 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION

5 - Personnel

- **Diverses informations**

Monsieur CIEUTAT Serge informe le bureau que des groupes de travail ont été mise en place pour la réalisation :

- 1 - Règlement Intérieur,
- 2 - Compte Epargne Temps
- 3 - Compte Personnel de Formation
- 4 - Harmonisation du Temps de Travail

Aucune remarque n'a été formulée sur les groupes de travail de la commission.

6 - Travaux

Le Président de la commission a fait le point sur l'avancement des différents chantiers en cours.

- Avancement Travaux MEJ

Le clos couvert est en cours de réalisation et des essais d'étanchéité seront réalisés fin décembre 2020.

[TRAVAUX\Devis estimatif Travaux EXTENSION MEJ.pdf](#)

Le président de la commission informe les membres du conseil communautaire que les travaux d'extension de la MEJ respectent le planning. Il a également informé que des travaux complémentaires sur le chauffage dans le bâtiment existant sont également en cours d'étude.

Il a également signalé que des travaux supplémentaires modificatifs seront apportés suite à la non compatibilité des ouvrages existants sur les réseaux d'évacuation d'eaux sanitaires et d'eaux pluviales.

Le Président M. Barthe rappelle aux membres du conseil communautaire que les subventions accordées pour l'extension de la MEJ sont d'environ 65 % et que dans le cadre de travaux interne à la CCPTM le reste à charge de cette opération serait un investissement en fond propre.

6 - Travaux

■ Projet Rénovation Ancien Collège / Côté Magnoac

Une réunion s'est tenue le 10 novembre à Castelnau-Magnoac. Cette réunion a permis de clarifier les bases de ce projet de rénovation.

Monsieur DUCAUD Christian a participé à une réunion le 23 novembre en présence de l'ADAC pour définir les travaux.

Le Président M. Barthe rappelle au membres du conseil communautaire que la réhabilitation de l'ancien collège de Castelnau Magnoac est une opération qui se réalisera sur 3 ans et qu'elle est inscrite sur les projets de la DETR.

Le président de la commission informe les membres du conseil communautaire que plusieurs réunions ont été faites avec l'ADAC sur la préparation des études de faisabilité, qu'un devis sur la scannérisation en 3D du bâtiment a été transmis par le SDE pour un montant de 4 400 € dont 1 500 € subventionnés par le SDE et le reste à charge de 2 900 € serait à la charge de la CCPTM.

Le Président M. Barthe rappelle aux membres du conseil Communautaire que la scannérisation du bâtiment permet à la CCPTM de faire une économie sur la réalisation des plans, un gain de temps sur la réalisation des études et chiffrages de l'opération. Elle permettra également aux entreprises une meilleure interface dans la réalisation des travaux.

Le Président propose aux membres du conseil communautaire de valider le devis de scannérisation.

Le conseil communautaire a approuvé et validé à l'unanimité la proposition du président sur la scannérisation du bâtiment.

Le montant du devis s'élève à 4 400 € avec convention SDE65

VOTE : 59 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION

6 - Travaux

- Devis Site de Cizos

Une réflexion est engagée sur la rénovation du site de Cizos en particulier le cinéma. Le SDE a réalisé un pré-diagnostic énergétique.

[TRAVAUX\pré-diag Cinema Cizos.pdf](#)

[TRAVAUX\Estimation CIZOS CINEMA.pdf](#)

Le Président, M. BARTHE, informe les membres du conseil communautaire qu'une étude d'amélioration énergétique est en cours, que la CCPTM étudie toutes les possibilités sur la rénovation du site de Cizos et que ce projet est inscrit dans le débat d'orientation.

Le Président demande au service administratif de la CCPTM d'établir un plan de financement et de subvention possible (DETR - FAR - Région et TSA) M. VERDIER informe les membres du conseil communautaire présents que la TSA subventionnerait cette opération à la hauteur de 45 000 €)

7 – Sécurité Incendie

Le Président de la commission à faite le point sur les travaux de celle-ci.

- **Montant Appel d'offres 2020/2021**

La commission a proposé de réévaluer le programme Sécurité Incendie sur les deux prochaines années. En effet, le programme 2020 n'a pu être réalisé faute de financement. Il propose la somme de 150 000 € HT pour 2021 et 2022.

- **POINT GEMAPI**

PUNTOUS

La DDT a demandé des documents complémentaires.

Pour mémoire, la CCPTM a validé dans sa compétence GEMAPI les ripisylves et les embâcles.

Le Président de la commission va proposer prochainement une réponse aux demandes complémentaires de la DDT.

Il rappelle aux membres du conseil communautaire que les travaux de Puntous sont suspendus et sont programmés pour le printemps prochain.

8 - Développement Economique

Avant la présentation des différents dossiers développement économique, le Président informe que les personnes concernées et ayant un intérêt dans les sujets abordés ne pourront pas participer au débat et au vote. M. ABADIE Pierre n'a pas participé au vote du dossier Poules Noires, Mme Maumus Maryse n'a pas participé au débat du dossier terrain ZAC

■ Dossier « Poules Noires Gasconnes d' Astarac Bigorre »

Ce dossier a été présenté à l'accélérateur de projet. Le plan de financement se décompose comme suit :

[TRAVAUX\Devis estimatif Travaux atelier relais poule noire.pdf](#)

L'architecte a réalisé le Dossier de Consultation (DCE), la commission demande au Conseil Communautaire de bien vouloir approuver le DCE et d'autoriser le Président à lancer la consultation.

[DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE\ESTIMATION DCE COUVOIR.pdf](#)

[DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE\AAPC 1942.pdf](#)

Le Président M. Barthe propose aux membres de conseil communautaire de valider et d'approuver le DCE de M. Ganéo et de valider le montant de 95 000 € HT des travaux correspondant à l'atelier relais.

2020-61_Délibération APPROBATION DCE POULES NOIRES GASCONES

VOTE : 58 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION

M. Abadie Pierre n'a pas participé au vote du dossier Poules Noires

8 - Développement Economique

■ Terrain ZAC

Lors du dernier bureau, Monsieur BARTHE les informait du souhait de Monsieur DONGAY de s'agrandir (ci-joint plan)

[DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE\ZAC\Terrain ZAC zone 4.pdf](#)

[DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE\PTRE + REBOND\DISPOSITIF REBOND.pdf](#)

Le Président de la commission a présenté aux membres du Conseil Communautaire la demande de M. DONGAY, il les a informé que cette demande sera rediscutée en février 2021 et que celle-ci sera présentée au prochain conseil communautaire. Mme MAMUS Maryse n'a pas participé au débat du dossier terrain ZAC

■ Classement des cours d'eau

Un courrier émanant de la DDT demande aux maires d'une partie des communes de la CCPTM de classer dans leurs communes les cours d'eau. Monsieur LE BIHAN attire l'attention des Conseillers sur le fait que sur le document présenté certains fossés sont considérés comme cours d'eau. Les communes non consultés en 2020 le seront en 2021

M. Dubosc est intervenu et informe les membres présents qu'il est important de répondre au courrier de la DDT, sachant que le site internet de la Cartelie65 est à leur disposition pour les informations complémentaires.

8 - Développement Economique

Aide financière au développement économique de l'entreprise GOMES

Lors de la réunion du bureau du 17 février 2020, il a été validé par les membres du bureau d'accompagner l'entreprise Gomes par une aide financière du projet de développement économique par une avance remboursable sur 3 ans.

La Région Occitanie a confirmé à la Communauté de Communes du Pays de Trie et du Magnoac le montant de l'aide au développement économique de l'entreprise Gomes qui correspond à 7 114, 23 € qui sera remboursable sur 3 ans.

Le Président M. Barthe propose aux membres du conseil communautaire d'approuver le montant de 7 114. 23 € d'aide au développement économique à l'entreprise Gomes.

Le Conseil Communautaire a approuvé la proposition du président et autorise le président à signer tous les documents y afférents.

Délibération 2020-58 aide au fonctionnement du projet de développement économique Gomez

VOTE : 58 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION

9 – Culture /Cinéma /Sport / Petite Enfance Enfance Jeunesse

■ Fonctionnement du Pôle Petite et Enfance Jeunesse

Monsieur ABADIE Pierre fait un état de lieux des deux structures, à savoir :

- Gestion directe pour le site de Trie
- Gestion déléguée à l'Association Familles Rurales pour le site de Castelnaud.

■ Convention de Partenariat

La commission propose de renouveler les conventions de partenariat pour l'année 2020 dans les mêmes conditions que les années antérieures.

[CONVENTIONS\CONVENTION Basket 2020.pdf](#)

Un travail va être réalisé pour que de nouvelles conventions soient proposées pour l'année 2021.

Le conseil communautaire a validé et approuvé à l'unanimité la proposition de la commission et autorise le président a signer tout document y afférents.

2020-48 - Délibération Convention de partenariat asso culturelles et sportives 2020

2020-50 - Délibération Subvention équipements sportifs

VOTE : 58 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION

M. MAJOURAU n'a pas pris part au vote

9 – Culture /Cinéma /Sport / Petite Enfance Enfance Jeunesse

- **Subvention Exceptionnelle**

La commission propose d'accorder une subvention exceptionnelle de 1 500,00 € au Badminton de Trie. Pour être affilié à la fédération, le club doit acquérir du matériel homologué.

Cette décision est à valider par le Conseil Communautaire.

Le conseil communautaire a adopté et approuvé à l'unanimité la proposition de la commission et autorise le président a signer et effectuer toutes les démarches pour la subvention exceptionnelle du Badminton.

2020-54 - Délibération attribution subvention exceptionnelle Badminton

VOTE : 58 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION

M. GHARFI n'a pas pris part au vote

10 – Communication/Tourisme

- **Rencontre avec l'Office de Tourisme**

Mme BRUZZEAUD Anne-Marie fait un point sur sa rencontre avec l'Office Tourisme. La Commission propose de renouveler la convention de partenariat pour un an. De mémoire, la CCPTM verse une subvention d'équilibre à hauteur de 40 000,00 €.

Le Conseil communautaire valide à l'unanimité la proposition de la commission et autorise le Président M. Barthe à signer tout document y afférent.

VOTE : 59 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION

10 – Communication/Tourisme

- **Publicité sur véhicules, bus et aux sièges de la Communauté**

Lors de divers débats, il avait été décidé d'identifier notre flotte. Un travail va être réalisé dans les mois à venir et nous reviendrons vers vous.

[COMMUNICATION\logo3.jpg](#)

La Présidente de la commission a informé les membres du conseil communautaire qu'un devis de signalétique a été réceptionné, l'estimation est de 2 165 € HT pour les flocages des véhicules et 611 € HT pour l'identification des bâtiments et locaux.

- **Logiciel convocation « Elus »**

La loi « engagement et proximité » nous impose d'informer tous nos élus (municipaux et communautaire) par la voie dématérialisée.

De ce fait, deux devis ont été demandés (La Poste/BERGER LEVRAULT).

L'offre de BERGER LEVRAULT est la mieux disante.

[COMMUNICATION\COMPARATIF CONVOCATION ELUS.pdf](#)

Le bureau a validé l'achat du logiciel et autorise le président à signer le devis.

Les membres du Conseil communautaire présents n'ont émis aucune remarque

10 – Communication/Tourisme

- Taxe de Séjour

(Prochain Conseil Communautaire)

[COMMUNICATION\TAXE DE SEJOUR.pdf](#)

La DGFIP a pris contact avec les services administratifs de la CCPTM pour leur demander une modification de leur délibération sur l'application de la taxe de séjour. Un travail va être réalisé dans les mois à venir.

Mme Bruzeaud Présidente de la commission informe les membres du conseil communautaire présents qu'une réunion de travail sera faite en début d'année 2021 et que toutes les informations seront présentées au prochain conseil communautaire .

10 – Communication/Tourisme

- Mme BRUZEAUD Anne-Marie informe le bureau qu'une réflexion va être engagée sur l'entretien des sentiers de randonnées. Une harmonisation doit être mis en place.

Le Directeur rappelle qu'à la dernière réunion de bureau, il attirait l'attention sur plusieurs points dont celui de l'entretien.

- Sur les 3 sentiers du Magnoac ils sont entretenus par les agents technique, il n'y a pas de zone de cheminement en terrain privé.
- Sur les 12 sentiers de Trie ils sont entretenus par les communes.

Il rappelle également à la Présidente de la commission, qu'un dossier V82 est actuellement en cours et que la collectivité doit se positionner.

Le Président, Monsieur BARTHE, informe les membres du conseil communautaire présents qu'il a demandé au service communication de la CCPTM Mme Ferran de réaliser un reportage sur l'ensemble du patrimoine de la Communauté de Communes du Pays de Trie et du Magnoac.

11 - Informations

■ Délibération PLUi

Suite à la loi 2020 n° 1379 du 14 novembre, la compétence PLUi sera mis en place au 1^{er} juillet 2021. Si les communes ne souhaitent pas transférer cette compétence, elles devront délibérer dans les trois mois qui précèdent cette décision, soit du 1^{er} avril au 30 juin 2021.

■ Transferts Pouvoirs de Police

Les maires peuvent s'opposer aux transferts de pouvoirs polices en ce qui concernent:

- l'habitat par un arrêté communal déposé en préfecture avant le 15 janvier 2021 et le Président de la CCPTM émettra son arrêté

- les gens du voyage par un arrêté communal déposé en préfecture avant le 15 janvier 2021 et le Président de la CCPTM émettra son arrêté

Un courrier sera adressé aux maires le plus rapidement possible avec le model d'arrêté et de délibération.

- voirie la CCPTM n'a plus la compétence.

Réserve incendie (compétence facultative) le président Monsieur BARTHE confirme aux membres du conseil communautaire qu'il n'y a pas de transfert de police.

12 – Questions diverses

■ Statuts de la CCPTM

La préfecture des Hautes Pyrénées nous demande de détailler nos compétences sur les statuts. Une rencontre aura lieu avec les services de la préfecture prochainement.

■ Achats matériels

- Tracteur sur le site du Magnoac (Cizos)
- Changement véhicule
- Véhicule ENEDIS gratuit

■ Sollicitation Fondation « La Garaisonnienne »

Monsieur BARTHE Gérard fait état d'une demande de la fondation « La Garaisonnienne ». En effet, le collège/Lycée souhaite réaliser un bâtiment modulaire avec une soixantaine de lits en internat pour accueillir dans un premier temps des enfants de la maison diététique de Capvern et par la suite pour scolariser des enfants en situation de surpoids. Par ailleurs, le bâtiment sera utilisé pour l'accueil de groupes hors période scolaire (Stage rugby, musique, pompiers). Le budget global est de 1 700 000 € HT dont 400 000 € de subventions. Considérant tout l'intérêt économique de ce projet et sa nécessité pour faire perdurer l'institution Garaison qui représente à l'échelle du Magnoac 110 à 120 emplois directs.

Après la présentation du projet aux membres du conseil communautaire, il a été proposé que la collectivité soutienne le projet.

Après délibération, l'ensemble des membres du conseil communautaire présents approuve à l'unanimité la proposition de soutien et autorise le président à signer tout document et démarches administratives afférentes à ce soutien de projet.

2020-56 _Délibération PROJET LA GARAISSONNIENNE

VOTE : 59 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION

12 – Questions diverses

- Sariac Magnoac

[QUESTIONS DIVERSES\Note CCPTM 20201201.pdf](#)

Le Président M. Barthe a présenté aux membres du conseil communautaire le projet de la Création d'un espace multi-activités de la commune de Sariac Magnoac. Le Projet est décomposé en 2 phases.

- La 1^{ère} phase du projet consiste à réhabiliter un bâti (ancienne maison Cartier) d'une surface de 400m² permettant la création :

- D'un espace à caractère commercial : bar, restaurant et épicerie (produits de première nécessité, produits locaux) ;
- De 3 logements destinés aux personnes âgées ;
- D'un espace coworking ;
- D'un logement destiné au concierge/gérant.

- La 2^{ème} phase porte sur la mise en valeur de l'espace paysager du site d'une surface de 1,5 hectares et sur lequel il est possible d'implanter des hébergements à vocation touristique.

- L'estimation du montant des travaux des 2 phases s'élève à 800 K€ht.

- Des aides ont été sollicitées auprès des financeurs : Etat, Conseil Départemental des Hautes –Pyrénées, Région Occitanie, et Europe (LEADER).

Après la présentation du projet aux membres du conseil communautaire, il a été proposé que la collectivité soutienne le projet.

Après délibération, l'ensemble des membres du conseil communautaire présents approuve à l'unanimité la proposition de soutien et autorise le président à signer tout document et démarches administratives afférentes au soutien et aide du projet maison Cartier

2020_57 Délibération Projet maison Cartier

VOTE : 58 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION

M. TOUZANNE n'a pas participé au vote du projet maison du cartier

12 – Questions diverses

■ OPAH

Le Président M. Barthe donne la parole à M. Verdier Bernard Président du PETR qui rappelle aux membres du Conseil Communautaire présents que le bureau du 6 Février 2019 a délibéré sur la mise en place d'un OPAH.

Les mesures sanitaires liés au Covid n'ont pas permis la poursuivre la mise en place de l'OPAH sur notre territoire, Monsieur VERDIER informe que les services de l'état partenaire activent les financements nécessaires au démarrage et la mise du service sur une période de 5 ans.

Monsieur VERDIER propose aux membres du conseil communautaire de délibérer pour confirmer la poursuite du programme OPAH sur notre territoire.

Après délibération, l'ensemble des membres du conseil communautaire présents approuve à l'unanimité la proposition de la poursuite du programme OPAH et autorise le Président Monsieur Barthe à signer la délibération Projet porté par le PETR des coteaux.

2020_52 Délibération OPAH – PTER - GURE

VOTE : 59 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION

12 – Questions diverses

- Statut SMECTOM

[Statuts du SMECTOM 2020 visés.PDF](#)

[2020-60_Délibération approuvant la modification des statuts](#)

Le Président M. Barthe a donné la parole à Monsieur CASTERAN représentant titulaire de la CCPTM au Smectom. Monsieur CASTERAN explique aux membres de la communauté de communes que l'approbation des nouveaux statuts du SMECTOM sont liés à la nouvelle présidence, à la mise en place d'un nouveau conseil d'administration, de la modification des services et de l'extension du champs d'action.

Le président M. Barthe propose aux membres d'approuver et valider les nouveaux statuts proposés par le SMECTOM. Après délibération, l'ensemble des membres du conseil communautaire présents approuve à l'unanimité et autorise le Président M. Barthe à signer tous les documents afférents au Smectom.

VOTE : 59 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION